



Litige avec un commerçant

Par **francelise**, le **08/05/2019** à **17:22**

Bonjour, je m'adresse à vous pour avoir des conseils et connaître mes droits concernant un litige que j'ai avec une société de béton. Mon problème est le suivant:

Le 06 /05/ 2019 j'ai fais appel à une société de béton pour une commande de 5m3 et demi de béton pour un total de 824. Le commercial est venu chez moi pour faire la facture et voir l'accessibilité du lieu de livraison , il m'a dit que ce sera possible et que le chauffeur rentrera en marche arrière donc on a conclu l'affaire. Le jour de la livraison le chauffeur du camion n'arrive pas à accéder sur le lieu, trop difficile selon lui et décide de déverser le beton malgré mon refus sur le chemin d'un propriétaire voisin qui m'avait gentiment donné l'autorisation exceptionnelle de passage. Je n'ai pas signé le bon de l'ivraison car j'ai estimé que je n'avais pas reçu mon béton, Le problème c'est que la société refuse de me rembourser ou de me livrer ma marchandise, elle me dit que l'accessibilité du lieu est la responsabilité du client et qu'elle m'a livrer mon béton donc elle n'est pas responsable alors je le rappelle que le commercial est venu sur le lieu.

Je vous remercie par avance.